

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 2 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme Nicole COTILLON, Maire.

Étaient présents (12/13) :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND - Christophe BLANCHARD - Nicole COTILLON - Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT - Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE - Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

Était excusée (1/13) :

Florence COLLARD qui donne pouvoir à Dominique MALLAISE

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 05/05/2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte-rendu du COPIL et des Commissions

Commission Patrimoine bâti

Ancien bar restaurant

Après concertation la commission propose de solliciter des bailleurs sociaux (Deux-Sèvres Habitat, Sèvres Loire Habitat, Immobilière Atlantic ménagement) pour la maison située sur ce terrain, ainsi que pour les 2 parcelles restantes dans le lotissement « Les charmes ».

Pour le bar, la question se pose sur le maintien des murs existants. La commission propose de se rapprocher de l'entreprise de maçonnerie Dubreuil pour faire un état des lieux, ce qui sera important dans une réhabilitation. Suivant le projet qui émergera, il faudra décider des suites du foncier (à conserver par la commune ou à vendre).

Friche Suire

Après concertation, la commission propose au conseil de solliciter l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour l'achat de ce bien en priorité, ou par la commune en second lieu. Pour évaluer le prix de cette parcelle avec les bâtiments, il faudra prendre en compte la dépollution de la toiture, la recherche des pollutions dans le sol par sondage avec leur éventuel traitement, et l'existence d'un ancien poste électrique desservant cette parcelle et une maison d'habitation indépendante. Dans tous les cas, la municipalité doit avancer sur un projet global avant de solliciter l'EPF.

D'autres questions demeurent en suspens :

Quels types de logements pourront voir le jour ? Peut-on proposer des box pour de l'artisanat ? Où se situerait le restaurant ? Où prévoir les espaces verts, le stationnement ? Le Bo'Bar restera-t-il dans la maison actuelle ou déplacé ?

Une réunion de travail est prévue le 11 juin avec le service Habitat de l'Agglo.

Commission Environnement

Aucune collectivité ne pouvant nous prêter du matériel de balisage de route pour les essais de sécurité, Olivier Bertrand présente des devis de l'entreprise GIROD.

La commission va se réunir rapidement pour déterminer les besoins et commander les éléments nécessaires.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer une commande pour un montant maximum de 2 800,00 € HT pour l'achat de matériel de balisage.

III – Transfert de différents contrats portés par la collectivité à la gérante de l'épicerie

Tous les contrats en lien avec l'épicerie n'ont pas pu être transférés rapidement à la gérante. On peut citer : Orange – Sélis – JDC – ADEMI – ADS. Dès que cette situation sera régularisée, il faudra évaluer les montants à facturer à la gérante, et les montants à assumer par la mairie. Ce point sera repris dans un prochain conseil.

IV – Suppression du poste ATSEM 2^{ème} classe

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil, dès que le Comité Social Technique du CDG 79 aurait émis un avis sur ce sujet.

V – Programmation culturelle pour l'école 2025/2028

Christophe Blanchard, Directeur de l'école Victor Hugo de Saint Aubin du Plain, présente un projet de programmation culturelle pour les 3 prochaines années. L'objectif est de proposer un parcours artistique et culturel cohérent aux élèves de l'école, souvent éloignés de l'offre culturelle.

Compte tenu des élections municipales en mars 2026, le conseil ne peut pas se prononcer sur les montants à engager pour les années scolaires 2026/2027 et 2027/2028.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour financer les interventions de la Cie La Traversée à l'école Victor Hugo, pour un montant de 2 410,00 € TTC qui auront lieu au cours de l'année scolaire 2025/2026.

VI – Recomposition du Conseil Communautaire pour le prochain mandat (accord local)

A l'occasion des élections municipales de 2026, chaque conseil municipal doit délibérer sur la composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Deux modes de répartition des sièges au conseil communautaire sont prévus :

- La répartition selon le régime de droit commun (67 membres),
- La répartition dérogatoire selon le régime de l'accord local (75 membres).

Durant le mandat actuel (2020-2026), la composition s'est faite selon un accord local, ce qui est à nouveau proposé pour le prochain mandat. Une partition des sièges par commune est prévue.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider la constitution du conseil communautaire par répartition dérogatoire selon le régime de l'accord local.

VII – Tarification du transport scolaire primaire 2025/2026

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, les tarifs pour le transport scolaire pour les enfants en maternelle et en primaire sont maintenus, à savoir : 75 € pour les 1^{er} et 2^{ème} enfants et 50 € à partir du 3^{ème} enfant. Depuis plusieurs années, la mairie prend en charge 25 € pour les enfants tarifés à 75 €.

Lucie Landuyt, utilisatrice du service pour sa fille, se retire du vote.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour une prise en charge de 25 € pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant pour tous les enfants scolarisés à l'école Victor Hugo.

Informations complémentaires : six enfants prennent le bus pour venir à l'école chaque jour. Ce transport sert aussi à transporter les enfants pour aller au centre de loisirs « La fontaine aux jeux » de Voulmentin tous les mercredis midi. Dans ce cadre, le transport est gratuit. 19 enfants sont inscrits à la Fontaine aux jeux. Il est important de conserver ce moyen de transport.

VIII – Demandes de subvention annuelle : Club des aînés et FNACA

Les deux associations ont déposé leur dossier de demande de subvention pour cette année. Comme pour les autres associations, l'augmentation de 1,5% est appliquée à la subvention 2024, soit 230,92 € pour la FNACA, et 303,03 € pour le club des aînés.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour le paiement de ces 2 subventions.

IX – Devis des géomètres pour les relevés Salle socio/Mairie/Cantine

Des relevés géomètres et topographiques seront nécessaires pour la réhabilitation de la Salle socio-Mairie-Cantine. Le bureau d'études Avensia, qui nous accompagne sur ce projet, a dépouillé les propositions reçues par 4 géomètres.

Entreprise	Montant HT
Alpha Géomère	3 980,00 €
Branly Lacaze	3 950,00 €
Initio Conseil	2 900,00 €
Batifit	4 100,00 €

Mme le Maire propose de suivre l'analyse d'Avensia et de retenir l'entreprise INITIO CONSEIL pour un montant de 2 900,00 € HT.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir l'entreprise INITIO CONSEIL pour un montant de 2 900,00 € HT.

X – Décision modificative au Budget Général pour les amortissements

Imputation	OUVERT
D F 042 6811 (ordre)	59 720,00
D I 040 13911 OPFI (ordre)	946,00
D I 040 13917 OPFI (ordre)	58 774,00
R F 042 777 (ordre)	59 720,00
R I 040 28135 OPFI (ordre)	59 720,00

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à passer cette décision modificative.

XI – Adhésion à la convention « Chômage » du Centre De Gestion 79

Le CDG 79 nous propose d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage.

Ce service comprend :

- ✓ Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage ;
- ✓ Etude des droits en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage ;
- ✓ Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
- ✓ Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
- ✓ Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
- ✓ Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.

Les tarifs associés à ce dispositif sont les suivants, et s'appliqueront si utilisation.

Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150,00 € / dossier
Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :	58,00 € / dossier
Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites	37,00 € / dossier
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 € / dossier
Suivi mensuel	14,00 € (tarification mensuelle)
Conseil juridique	95 €/ heure

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser Mme le Maire à signer la convention "Chômage" du Centre de Gestion 79.

XII – Questions diverses

- Devis CRER

Contrairement à ce qui avait été prévu en mars, le devis du CRER, pour l'étude d'une installation photovoltaïque à l'école, a été validé dans son intégralité, mais la facturation ne portera que sur la réelle prestation.

- Subvention pour l'éclairage public et de la salle des sports

Fin passage LED Commune : Tranche 1				
Fournisseur	N° devis	Montant HT	Montant Subvention SIEDS	Reste à charge communal
CETP	2500106	14 969,72 €	7 145,37 €	7 824,35 €
Fin passage LED Commune : Tranche 2				
Fournisseur	N° devis	Montant HT	Montant Subvention SIEDS	Reste à charge communal
CETP	2500105	11 011,93 €	6 473,91 €	4 538,02 €
Salle des sports : Passage au LED				
Fournisseur	N° devis	Montant HT	Montant Subvention SIEDS	Reste à charge communal
ONILLON	4384	6 043,74 €	3 231,04 €	2 812,70 €
TOTAL		32 025,39 €	16 850,32 €	15 175,07 €

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

